



Le 27 avril 2005

Monsieur Donald Martel
Direction du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau
Ministère des Transports
3950 boulevard Harvey, 1^{er} étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

**Objet : Projet d'amélioration de la route 175 à 4 voies divisées du km 84 au
km 227 par le ministère des Transports**
N/Réf. : 3211-05-405

Monsieur,

Dans le cadre de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet mentionné en rubrique, nous vous demandons de nous fournir les renseignements suivants que nous estimons nécessaires afin d'évaluer complètement certains aspects du projet proposé :

- **Grande faune** : Nous désirons connaître les moments précis (années) de la mise en place des différentes mesures visant à réduire les risques d'accidents avec la grande faune recommandées pour chaque secteur d'intervention (8 secteurs) identifié dans le document intitulé : « *Étude d'impact du projet d'amélioration de la route 175 à 4 voies divisées du km 84 au km 227 (143 km) dans la réserve faunique des Laurentides et dans la Ville de Saguenay – Analyse globale de la problématique de la grande faune et la route 175 – Rapport final – Rapport final du Consortium GÉNIVAR – TECSULT présenté au ministère des Transports du Québec*, avril 2004.
- **Empiètement dans la baie du lac Jacques-Cartier** : Nous désirons connaître le choix de l'initiateur concernant le tracé exact de la route situé entre les kilomètres 140,0 et 141,0, soit à l'endroit de la baie du lac Jacques-Cartier. Selon les renseignements fournis dans la correspondance datée du 29 mars 2005¹

¹ Lettre de M. Donald Martel de la Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougameau du ministère des Transports à M^{me} Ruth Lamontagne de la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant les précisions relatives aux tracés (novembre 2003 à mars 2005), datée du 29 mars 2005, 1 p. et 1 annexe.

...2

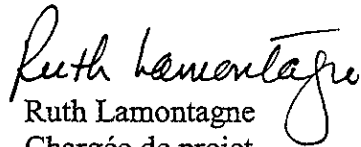
2

concernant les précisions relatives aux tracés, la route ne passait plus dans la baie du lac Jacques-Cartier évitant ainsi le remblayage important d'une superficie de 35 000 m². Or, selon les informations fournies lors de la séance d'audience publique tenue le 12 avril 2005 (voir transcriptions de la première partie de l'audience publique, volume 1), il semble que la décision définitive de ne pas empiéter dans la baie du lac Jacques-Cartier ne soit pas prise.

Nous vous rappelons que, lors de l'analyse environnementale de ce projet, l'évaluation se fera à la lumière des orientations majeures de la Politique nationale de l'eau rendue publique le 26 novembre 2002. La politique reconnaît l'importance des écosystèmes aquatiques et riverains. La protection de ces milieux doit donc être prise en considération par l'initiateur lors de la conception, la réalisation et l'exploitation du projet.

- **Rehaussement du lac Beloeil** : Tel que demandé dans la lettre datée du 12 mai 2004 ci-jointe, de M^{me} Linda Tapin à votre attention, vous devez fournir une évaluation des impacts sur l'environnement associés au rehaussement et à l'exploitation du lac Beloeil prévus comme mesure de compensation des pertes d'habitat d'omble de fontaine résultant de l'amélioration de la route 175.

Vous remerciant de votre collaboration habituelle, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Ruth Lamontagne
Chargée de projet

p.j.

c.c. M^{me} Monique Gélinas, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ✓